**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 101 (1956)

**Heft:** 10

Rubrik: Informations

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Au sujet de la défense antiaérienne

Envisageant la défense aérienne de l'Europe, le général A. Gruenther (dans l'exposé mentionné ci-dessus) constate : « Là réside peut-être actuellement notre principale faiblesse. »

Si la Grande-Bretagne redoute avant tout les bombardiers très rapides et à très haute altitude, hors de portée des canons antiaériens, les troupes de campagne en Europe occidentale ne seront menacées que par des forces aériennes volant à faible altitude et par conséquent justiciables de leurs canons antiaériens. A ce propos, le général Gruenther estime : « Même lorsque les engins guidés seront disponibles en quantité suffisante pour parer la menace d'avions à haute altitude, il subsistera encore un problème : la défense contre les attaques à basse et moyenne attitude qui, autant qu'on puisse le prévoir, restera la tâche de l'artillerie antiaérienne. »

LDY

## **Informations**

## S.S.O.: Course d'orientation de nuit des 17-18 novembre à Fribourg

Sous les auspices de la Société suisse des officiers, la Société fribourgeoise des officiers organisera une course nationale d'orientation de nuit, qui aura lieu dans la nuit du 17 au 18 novembre 1956.

Il est inutile de rappeler avec quelle vigueur l'accent est mis actuellement sur les opérations de nuit dans la plupart des armées étrangères. C'est un domaine où nous sommes encore très en retard et cette sorte de compétition apporte une contribution très précieuse à l'instruction hors service de nos cadres. Répondant à une démarche que le Cdt. 1. C.A. a faite auprès des Sociétés d'officiers de la Suisse romande, un grand nombre d'officiers de cette partie du pays ont le devoir d'assurer à la prochaine manifestation de Fribourg une large participation. Même s'ils ne s'y rendaient pas tous comme

concurrents, nombre d'entre eux pourraient assister à certaines phases de la course, afin de se préparer pour une autre manifestation semblable. La présence de visiteurs serait aussi un encouragement pour les concurrents, satisfaits de l'intérêt porté à leurs efforts.

Délai d'inscriptions : 27 octobre 1956, à la Société fribourgeoise des officiers, Fribourg (major Wuilloud, Vignettaz 22).

Les *catégories* sont les suivantes (extrait du règlement, que l'on peut obtenir à l'adresse indiquée ci-dessus) :

#### a) Catégorie lourde A officiers :

Distance à vol d'oiseau 12 km. env.; montée 400 m. env. Les patrouilles de sociétés d'officiers qui se sont déjà signalées par des performances particulières lors de courses nationales ou régionales seront attribuées par la direction de la course à cette catégorie. Peuvent aussi s'inscrire dans cette catégorie les patrouilles d'unités qui répondent aux exigences posées ou des patrouilles qui désirent expressément y participer.

Les patrouilles des sociétés d'officiers et des unités seront classées séparément.

## b) Catégorie légère B officiers :

Distance à vol d'oiseau 9 km. env.; montée 300 m. env. Course d'orientation avec valorisation du temps de course. Pour toutes les autres patrouilles des trois classes d'âge des sociétés d'officiers ou des unités (classement spécial). En particulier pour patrouilles d'officiers qui désirent, pour des raisons physiques, résoudre des tâches plus faciles.

#### c) Catégorie C officiers :

Distance à vol d'oiseau 9 km. env.; montée 300 m. env. Course d'orientation dans laquelle la solution des tâches sera seule taxée pour autant que la patrouille ne dépasse pas la limite du temps de marche idéal.

#### d) Catégorie D SCF:

Distance à vol d'oiseau 6 km. env.; montée 150 m. env. Ouverte à tous les chefs de service SCF et aux chefs de colonne qui s'intéressent aux tâches du service d'information et à la lecture de carte.

#### e) Catégorie E sous-officiers :

Distance à vol d'oiseau 12 km.; montée 400 m. Course ouverte à tous les sous-officiers.

#### Mutations dans le haut-commandement

Bien que n'ayant pas atteint la limite d'âge de 65 ans qui marque l'heure de la retraite, deux de nos officiers-généraux quitteront à la fin de cette année l'armée active avec, selon l'expression consacrée, « remerciements pour les services rendus » :

Le colonel-divisionnaire Pierre de Muralt, depuis la fin de 1947 chef d'arme des troupes légères s'est acquis le mérite de la modernisation de cette troupe où les engins motorisés et blindés ont aujour-d'hui la prédominance. Brillant cavalier et champion des concours hippiques nationaux et internationaux d'avant 1939, ancien commandant du « Dépôt de remontes de la cavalerie », chef d'une brigade légère pendant le dernier service actif, puis officier d'état-major général et attaché militaire à Paris, le colonel-divisionnaire de Muralt a rendu d'éminents services à la cause de notre armée.

Il sera remplacé à la direction des troupes légères, dès la fin de cette année, par le colonel-divisionnaire Georg Züblin, depuis 1951 commandant de la 9° division. Ce jeune chef, plein d'allant, qui dirigea le bureau des opérations à l'état-major de l'armée après le départ du futur cdt. de corps Gonard, saura poursuivre l'œuvre de son prédécesseur selon les meilleures traditions de cette arme.

Le colonel-divisionnaire Edgar Schumacher, relativement peu connu en Suisse romande, quitte le commandement de la 6° division qu'il exerçait depuis 1946. Il continuera sans doute à faire bénéficier l'armée de sa vaste culture et de son talent d'écrivain militaire. Son successeur est le colonel-divisionnaire Ernst Uhlmann, actuellement commandant de la 8° division.

Le colonel-divisionnaire Karl Schmid, atteint par la limite d'âge, quitte ses fonctions de «chef du personnel de l'armée» où il sera remplacé par l'actuel directeur de l'administration militaire du D.M.F. le colonel-brigadier Hans Bracher, lequel au titre de l'un des principaux collaborateurs du ministre de la guerre et pendant plusieurs années secrétaire de la «Commission de défense nationale» a eu de ce fait l'occasion de se familiariser avec les problèmes d'organisation et d'instruction de notre armée.

Parmi les nouvelles promotions, nous avons un plaisir particulier à saluer celle du *colonel-divisionnaire Alfred Ernst*, précieux collaborateur du Service de renseignements pendant de nombreuses années, puis chef de section au Service de l'état-major général, spécialisé dans les études portant sur la réorganisation de l'armée. Il prend le commandement de la 8<sup>e</sup> division, où il saura inculquer à la troupe sa foi et son enthousiasme.

Le colonel-divisionnaire Carlo Fontana, actuel chef d'état-major du « Groupement de l'instruction » est nommé commandant de la 9° division qu'il fera bénéficier de ses qualités d'ancien instructeur d'infanterie et d'officier d'état-major général ... Il est remplacé dans ses fonctions actuelles par le nouveau colonel-brigadier Hans Eichin, qui quitte le commandement des écoles de transmissions à Fribourg.

Le colonel-brigadier Charles Daniel reçoit le beau commandement de la Brigade de montagne 10 où le colonel-brigadier Gross laisse d'unanimes regrets. Daniel fit longtemps partie du Service de renseignements dont il prit la direction après un stage de quelques années comme attaché militaire à Ankara. Ainsi la jeune génération remplace la vieille garde. On lui souhaite bonne chance, pour elle et le pays!

## Le général Guisan présidera un comité d'action contre les initiatives Chevallier

Le «Comité suisse d'action pour la défense nationale » a été constitué au cours d'une assemblée, qui eut lieu le 2 octobre à Berne et qui était présidée par M. Eugène Dietschi, conseiller national (Bâle), et réunissant de nombreux représentants de partis politiques, d'associations patriotiques, économiques et d'organisations sportives et de gymnastique.

M. Dietschi a fait savoir, au milieu des applaudissements de l'assistance, que le général Guisan avait bien voulu assumer la présidence de ce comité d'action.

Le général Guisan, aujourd'hui âgé de 82 ans et qu'un refroidissement avait empêché de se rendre à Berne, a envoyé à l'assemblée le message suivant :

#### Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence du comité d'action contre les initiatives Chevallier. C'est la première fois de ma vie que j'accepte une telle tâche. Je m'y suis décidé pour les raisons suivantes:

1º La défense de notre chère patrie — que nous avons placée sous la protection divine — exige aussi bien aujourd'hui que pour l'avenir que nous maintenions une armée forte, capable le cas échéant de sauvegarder notre liberté. A notre époque aussi, un petit pays ne sera respecté que dans la mesure où il sait préparer sa défense. Et pour nous, cela ne sera possible que si nous procurons à notre armée les armements modernes

nécessaires. L'exemple de nos ancêtres qui n'ont reculé devant aucun sacrifice doit nous inspirer. Voilà le seul moyen de permettre à notre patrie de rester ce qu'elle est : une Suisse libre et heureuse dans la paix.

2º Les initiatives Chevallier ont été lancées de Lausanne. Il était donc indiqué que la direction du comité d'action contre ces initiatives soit choisie dans le chef-lieu du canton de Vaud. De cette manière, le peuple suisse a la preuve que tous les citoyens vaudois ne sont pas séduits par ces initiatives qui puisent leurs principes dans une idéologie étrangère.

3º Je suis convaincu que chaque citoyen suisse conscient de son rôle ne peut prendre sur lui la responsabilité d'affaiblir notre force armée en attentant ainsi à sa défense. Chacun sait depuis la dernière guerre mondiale et les dangers qu'elle a fait courir à notre pays, que seule une armée bien organisée et en possession d'un matériel ad hoc constitue une puissance de combat. Ne pas le comprendre équivaudrait à admettre un suicide éventuel.

Nous avons la responsabilité de transmettre à nos descendants une patrie libre. Par conséquent nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter à nos familles, nos femmes et nos enfants les risques de détention, de déportations et de tous autres malheurs consécutifs à la guerre.

Je suis donc décidé à recommander à tous les citoyens et à tous les soldats qui aiment leur patrie à déposer dans l'urne, le jour de la votation, un « non » catégorique. (Signé) Henri Guisan

Les conseillers nationaux Dietschi (Bâle), Renold (Argovie) et Hauser (Zurich), le conseiller aux Etats Bourgknecht (Fribourg) et le député Jacques Chamorel (Vaud) ont été élus vice-présidents du comité. L'assemblée a constitué, pour terminer, une commission de travail.

## Revue de la presse

# Un nouveau périodique militaire français, la « Revue militaire générale »

Créée en 1906 par la Maison Berger-Levrault et confiée à la direction du général Langlois, la *Revue militaire générale* s'est classée, dès sa naissance et pendant de nombreuses années, à la tête des organes de doctrine représentant la pensée militaire française. La liberté d'expression qu'elle offrait aux officiers de tout grade, en